



AU SOMMAIRE

Communiqués

Dossier

Actualités des associations

Pays Ségali Communauté

Chroniques d'Autan

L'édito du maire

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une excellente année 2024. Qu'elle vous apporte santé et joie à vous et à tous vos proches.

Je souhaite que notre commune reste pour chacun d'entre nous un lieu de sérénité où il peut se ressourcer et se sentir entouré, malgré un contexte international, national complexe. J'aurai l'occasion le dimanche 14 janvier de vous exprimer de vive voix, avec l'ensemble de l'équipe municipale, mes meilleurs vœux. Nous pourrons échanger sur les projets à venir de notre commune. Mais avant tout ce sera l'occasion de partager un temps de convivialité. Je vous espère nombreux. Je remercie les associations qui animent tout au long de l'année la commune. Merci également au personnel communal. Tous ont la même volonté, qu'ils travaillent aux services techniques, à l'administration ou à l'agence postale, de préserver et d'améliorer la qualité de vie à Centrès.

A tous, je vous renouvelle mes vœux pour que 2024 réponde à toutes vos espérances.
Bonne lecture.

Nadine Vernhes

> Inauguration du terrain multi-sports à Taurines

En ce tout début de juillet le maire, Nadine Vernhes entourée des conseillers municipaux, a eu l'honneur et le plaisir d'accueillir Monsieur le Préfet de L'Aveyron Charles Giusti, le Conseiller Régional Stéphane Bérard, le Député de la circonscription Laurent Alexandre ainsi que Karine Clément, Présidente de Pays Ségali Communauté et les élus de cette même communauté de communes pour l'inauguration de l'espace multi-sports.

L'installation de cette structure de jeux dédiée à la pratique sportive et destinée principalement aux jeunes générations a été positionnée dans le village de Taurines.

« Dans ce village plusieurs familles avec enfants se sont installées et la présence d'une boulangerie pâtisserie ont conforté le choix de l'équipe municipale » a souligné dans son allocution Madame le maire.



L'usage du terrain a montré que la sécurité devra être renforcée, et son intégration paysagère menée avec l'opération cœur de village participera à cette sécurité.

Le projet a été soutenu financièrement par l'État, la Région Occitanie et le Département. Leurs représentants ont salué tour à tour cette réalisation implantée dans le milieu rural, une réalisation vectrice de rencontres et du bien vivre ensemble.

Monsieur le Préfet insista sur l'intérêt du sport qui contribue au maintien de la santé et au développement de la cohésion sociale. Il s'est ensuite adressé aux enfants leur demandant de prendre soin de l'équipement qui leur est attribué.

Avant de se diriger vers le Château de Taurines pour le vernissage de la nouvelle exposition d'art contemporain, enfants, parents et élus partagèrent le pot de l'amitié offert par la municipalité.



> Formation aux premiers secours dispensés par la Protection Civile

Suite à l'acquisition et la mise en place des défibrillateurs dans les trois villages, la commune, en lien avec Groupama d'Oc, a organisé une formation aux premiers secours. Cette formation, gratuite, s'est déroulée en deux séances en la salle des fêtes de Tayac les 7 et 14 octobre derniers.

Une trentaine de participants ont suivi cette formation avec attention.



Savoir anticiper, se préparer et éviter les dangers mais aussi savoir réagir et pratiquer les bons gestes peut sauver des vies.

Le citoyen est le premier maillon de la chaîne de secours.

Le 112, numéro d'appel d'urgence, doit être le réflexe de tout un chacun.

> Bientôt 16 ans ...

Pensez au recensement !

Le recensement est obligatoire et à réaliser dès 16 ans pour :

- participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC)
- passer des concours et examens (CAP, Bac Professionnel, Général ou Technologique, permis de conduire ...)
- être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans.

Le jeune doit se faire recenser **auprès de la mairie de son domicile ou sur mon.service-public.fr**.

Pièces à fournir : une attestation de domicile, une pièce d'identité, le livret de famille.

En cas de handicap dispensant de la JDC, il faut présenter dès le recensement un certificat médical d'inaptitude.



La mairie délivre une attestation de recensement. Cette attestation est demandée au jeune jusqu'à ses 25 ans.

> Nouveau matériel municipal

La commune a acquis une balayeuse pour un montant de 3 000 euros HT. L'objectif est de nettoyer les routes après les travaux et ainsi de les sécuriser.



Le gyrobroyeur d'accotement usé a été renouvelé, coût de l'achat 7 000 euros HT. Ce matériel est surtout utilisé pour couper et broyer les végétaux des bords des routes communales. La municipalité a fait le choix de mener ces travaux d'entretien en interne.



> Commémoration du 11 novembre à Taurines

Le 11 novembre 1918 les représentants alliés Russie, France, Royaume-Uni, États-Unis et ceux de l'armée Allemande s'étaient rassemblés dans un wagon dans la forêt de Compiègne pour signer un traité mettant fin aux combats de la 1ère guerre mondiale.

Dans leur message Sébastien Lecornu, ministre des Armées et Patricia Mirallès Secrétaire d'état auprès du ministre des Armées revenaient sur le symbole du « 11 novembre ».

« Le 11 novembre n'est plus seulement une date. C'est devenu le rassemblement de tous les Français (...) Le 11 novembre est dédié à tous ceux qui sont tombés pour défendre notre Nation, notre liberté, nos valeurs sur notre sol comme en opération extérieure ».



> “La lenga defenduda”

En 2021 et 2022 dans le cadre de l'opération PAIS, l'IOA (Institut Occitan de l'Aveyron) sillonnait le Ségala pour collecter des témoignages de celles et ceux qui pratiquent la langue occitane.

De ces témoignages Nils Martin réalisateur, a conçu un documentaire « La Lenga Defenduda » qui traite de l'histoire et des visions intimes de chaque acteur interviewé, en lien avec cette langue. « Langue interdite, empêchée pendant des années, langue à défendre, défendue par la volonté des jeunes générations notamment, ce film propose une exploration de ce patrimoine linguistique qu'est la langue occitane ».

A voir sur Youtube.

Ce 11 novembre 2023, la population et les élus de la commune se sont réunis au village de Taurines autour des anciens combattants pour célébrer l'Armistice et rendre hommage aux soldats morts pour la France.

La lecture des 81 noms et prénoms des Hommes de chez nous, morts sur le champ de guerre rappelle avec compassion combien l'absurdité des conflits détruit l'humanité du quotidien.

Dans son discours, Madame le Maire insistait sur la nécessité de construire la paix.

Et comme un appel à notre responsabilité elle invitait chacun à s'engager à faire advenir cette espérance de paix.

« La paix entre les humains ne dépend que d'eux. Mais elle n'est nullement certaine, le pire est aussi possible. Entre le pessimisme et l'optimisme, la seule attitude raisonnable c'est notre volonté. A nous d'agir pour qu'ensemble nous combattions nos ennemis communs : la faim, la misère, la maladie, l'égoïsme, le mépris. Soyons respectueux de nos diversités ». A l'issue de la cérémonie tout le monde se retrouvait dans la cour du château pour prendre ensemble le pot de l'amitié.



> Tri sélectif : s'améliorer encore pour réduire les coûts

Depuis 2 ans, les aveyronnais déposent tous les emballages dans les poubelles jaunes.

Collectés et acheminés vers ECOTRI à Millau, ils sont ensuite séparés par matière puis expédiés vers les usines de recyclage.

Malgré les consignes de tri, des erreurs circulent sur les tapis de tri.

Les principales erreurs et leurs conséquences :

- les déchets inflammables : batteries, piles, appareils électriques et électroniques, bonbonnes de gaz, ... *risques d'incendie et d'explosion.*

- les déchets coupants/tranchants : vaisselles cassées, rasoirs, cutters, outils de bricolage, ... *risques de coupures et de blessures pour les agents.*

- les déchets hygiéniques et piquants : seringues, couches culottes, mouchoirs en papiers, masques souillés, ... *risques de contamination des agents par les bactéries et virus.*

- les déchets longs et volumineux : câbles, ficelles agricoles, rubalises, tuyaux d'arrosage, sangles, bâches, rouleaux de tapisserie, pneus, tubes, ... *risques de blocage de chaîne et pannes.*

- les textiles : vêtements, coussins, draps, chaussures, ... *risques de pannes et bourrages des équipements.*

- les produits dangereux : produits décapants et toxiques, acides et solvants, ... *risques de brûlures et de contaminations dangereuses et polluantes pour les agents.*

Ces déchets doivent être déposés en déchetterie ou dans des points de collecte dédiés (magasins, pharmacie, ...).

Les erreurs de tri (21% des déchets entrants) **engendrent des coûts** de réparation des équipements supplémentaires. Par voie de conséquence, les collectivités puis les aveyronnais sont impactés financièrement.

La taxe d'ordure ménagère augmente.



Chaque mois, un échantillon de collecte est prélevé pour chaque collectivité afin de définir sa qualité de tri. Cette analyse permet d'appliquer un tarif selon la qualité du tri afin d'**encourager les bonnes pratiques.**

A noter : les emballages recyclables peuvent être déposés dans les conteneurs jaunes en vrac ou bien dans les sacs jaunes plastiques.

Contact SYDOM Aveyron : 05 65 68 34 49

> Chemins ruraux

Il n'existe pas d'obligation générale et absolue d'entretien des chemins ruraux pour les communes.

L'entretien des chemins ruraux, contrairement à celui des voies communales, n'est pas inscrit au nombre des dépenses obligatoires de la commune.

Il en va néanmoins autrement lorsque la commune a effectué des travaux destinés à assurer ou à améliorer la viabilité d'un chemin rural et a ainsi accepté d'en assumer l'entretien.

Dans ce cas, en effet, sa responsabilité peut être mise en cause par les usagers pour défaut d'entretien normal. Sur ce point, il faut toutefois préciser que des travaux de faible ampleur, réalisés dans un souci de sécurité, ne constituent pas des travaux de viabilisation.

> Invitation à la cérémonie des vœux de la municipalité

Nadine Vernhes, maire de Centrès et les élus de la commune ont le plaisir d'inviter toute la population à la présentation des **vœux** qui aura lieu le **dimanche 14 janvier à 11h** à la salle des fêtes de **Tayac**.

A l'issue de la cérémonie l'équipe municipale sera heureuse de partager avec vous le verre de l'amitié.



> Nouvelle secrétaire de mairie

Depuis début août, Béatrice Wandelmer, résidente de la commune, a remplacé Véronique Slomp.

Béatrice a commencé sa carrière à la mairie de Manhac. Elle est votre interlocutrice au secrétariat de mairie et vous reçoit tous les après-midi de 13 h à 17 h 30 du mardi au vendredi.



> Un artisan ébéniste agenceur s'installe à la Bruyère de Taurines

Originaire de Fougères en Ille-et-Vilaine François HÉRY a posé ses valises depuis cinq ans à Ginestet. François est un passionné du bois. Il le travaille depuis 12 ans et a acquis de l'expérience au fil des années chez différents professionnels. Depuis le 1er janvier 2024 il a créé sa propre entreprise : GALHERY-MOBILIER

L'imposante grange agricole de Didier Marty, ancien agriculteur, est maintenant convertie en atelier. François y a installé ses machines outils. Là, l'artisan fabriquera du mobilier d'agencement, rénovera des meubles pour les particuliers et les professionnels. Il propose aussi la confection en bois de volets, de portes, de garde corps, la fabrication de planchers et la pose de toutes huisseries.



François est animé par l'idée, de mener l'ouvrage de A à Z, de développer l'entreprise à sa dimension. « Faire vivre les idées et les projets de création à la demande du client » telle est l'aspiration première de François.

> Commande de fuel domestique

Pensez à vous rapprocher du secrétariat de mairie et communiquer vos besoins en fuel pour bénéficier du tarif groupé.



> Voirie communale

> Programme des travaux voirie pour 2024

Pour 2024 le budget voirie avoisinera les 100 000 € HT. Ce programme prévoit :

- la réfection de la route du Ségala de Combelongue au Navech sur 1100m ; curage des fossés et goudronnage ; création d'un talus au niveau du virage épingle sur cette même route afin de la sécuriser.
- la réfection de la chaussée et le curage des fossés de la route de la Barlandie.
- la réfection ponctuelle de la chaussée de la route de la Barlandie vers le Terme.
- les travaux d'accotement et le goudronnage du carrefour de la route de Gargaros et de la route Départementale D83.
- la réfection de la chaussée et le goudronnage de la rue du Charron et de la rue du Cantou dans le village de Tayac.
- la réfection de la chaussée de la route de la Tour au Moulin de Laval.
- la réfection ponctuelle de la chaussée de la route de Brienne.
- la réfection de la chaussée et création d'une tête de buse, de la route impasse de Perayrol vers le village de Montalrat.
- la réfection ponctuelle de la chaussée et la mise en place d'accotements de La Couaille au Moulin de Born.
- la réfection du carrefour de la route de l'Hume et la départementale D 617.
- la réfection de la chaussée, la création de fossés et le placement d'une tête de buse à la route de La Coste.

> Pour plus de sécurité

La vitesse des véhicules reste toujours excessive sur l'axe routier traversant le village de Tayac. Les riverains s'en plaignent.

En complément des panneaux limitant la vitesse à 30 km/h et pour rappeler au ralentissement, des bandes rugueuses vont être installées aux entrées et au centre du village.

> Les nouvelles signalisations

Un panneau « interdiction aux véhicules de plus de 9T sauf desserte locale » positionné sur la route de Naucelle permettra d'éviter le transit des poids lourds de plus de 9 T par le village de Centrés.

Le panneau « interdiction aux véhicules de plus de 10 m de long sauf desserte locale » vient d'être mis en place « Route de Rullac » à Taurines.



Afin d'être en conformité avec la charte signalétique de Pays Ségali Communauté, la municipalité a sollicité les professionnels de la commune. Certains ont souhaité installer des panneaux indiquant leur activité. Pays Ségali Communauté a pris en charge la mise en œuvre de l'implantation du panneau.

Une participation financière relative au nombre de panneaux a été demandé à chaque entreprise signalée.



> Le renouvellement de panneaux

De nombreux panneaux signalétiques du code de la route et des lieux dits sont abîmés et vieillissent, ils seront remplacés prochainement. La commande globale est d'environ 12000 € HT.

> Deux projets arrivés à maturité

L'enfouissement des réseaux secs à Centrés et la pose de lampadaires solaires.

Ces travaux devraient débuter en fin de 1er trimestre 2024. L'enfouissement des réseaux électricité et téléphone interviendra de l'embranchement de la rue des Murets, longera la route du Ségala jusqu'au croisement route de Naucelle, et continuera Chemin de la Crousette sur 80 m.

Les partenaires de cette opération sont le SIEDA pour le réseau électricité et Orange pour le réseau téléphonique cuivre. La participation de la commune s'élève 77 000 €.

Pour répondre à l'enjeu d'économie d'énergie 10 lampadaires solaires autonomes fournis par l'entreprise « Fonroche » seront posés tout au long de la chaussée.

Pour cette opération la commune bénéficie du « fond vert » pour 9 400€ et d'une subvention du SIEDA pour 3 150€. Reste à charge pour la commune 22 170 € HT.

L'opération « cœur de village » à Taurines

L'idée de cet aménagement est de donner un cadre de vie agréable, rendre la circulation routière apaisée, et sécuriser les déplacements piétons et cyclistes. Ce projet concerne la réhabilitation de la route départementale et des abords de « la Vierge » jusqu'à la boulangerie et la requalification des espaces près de l'église et autour du Château.

La réfection du réseau d'eau potable sera menée de pair avec la réalisation du projet.

L'appel d'offres va être lancé au mois de janvier 2024.

Les travaux devraient commencer au deuxième trimestre 2024.

> Loi -APER - Accélération de la Production d'Energies Renouvelables

> La loi APER, kezako ?

La « loi APER » a été promulguée le 10 mars 2023. Les objectifs de cette loi sont :

- favoriser la production d'énergie renouvelable
- lutter contre le dérèglement climatique
- renforcer la souveraineté énergétique

En 2030, 33% de la consommation d'énergie de la France doit provenir d'énergies renouvelables produites sur le territoire français. En 2050 les énergies décarbonées doivent couvrir 90% de la consommation d'énergie.

> Et alors, comment va t-on procéder avec cette loi APER ?

Selon la loi, les communes auraient dû définir les secteurs d'accélération avant le 31 décembre 2023 sur leur territoire. En Pays Ségali Communauté, les informations de déploiement ont été formulées en novembre 2023.

Dans le cadre de cette loi APER, la municipalité organisera une **réunion information concertation** avec la population le **vendredi 19 janvier à 20h 30** à la salle des fêtes de **Tayac**. A noter dans votre agenda.

Aussi il y aura un registre de concertations mis à disposition en mairie. Les remarques et doléances des habitants y seront recueillies.

Le conseil municipal aura ensuite à délibérer quant à la définition de ces zones d'accélération d'énergies renouvelables au niveau de la commune avant la remontée à Pays Ségali Communauté.

> La loi APER, comment ça marche ?

Les communes doivent coordonner et planifier l'implantation des « zones d'accélération des énergies renouvelables » ZAENR. Ces zones auront un caractère prioritaire. Les procédures seront simplifiées.

Les zones identifiées feront l'objet d'une concertation au niveau communal.

Les secteurs retenus remonteront au niveau des communautés de communes, puis au département et ensuite au comité régional de l'énergie.

> Les cimetières : des lieux reconsidérés à travers le temps

Source: Plans Archives départementales de l'Aveyron - Rodez

Dans l'antiquité les rites funéraires se traduisent par des pratiques différentes selon la religion, la culture.

Dans la Rome antique les nécropoles étaient situées hors des villes.

Chez les Gaulois les morts sont enterrés dans un linceul en pleine terre avec mobiliers funéraires (bijoux, armes...).

Les Juifs pratiquaient la crémation et la conservation des urnes se faisaient dans des columbariums.

Le concept de cimetière apparaît au moyen âge. L'usage voulait que les sépultures devaient se situer près de l'église pour être au plus près de Dieu. La noblesse et le clergé étaient inhumés dans l'enceinte de l'église.

A cette époque le cimetière garde un caractère confessionnel catholique mais se veut aussi un lieu commun et accueillant pour les villageois ; à la fois lieu d'affaire et de commerce ; de justice et de réunions....

Le clergé n'apprécie guère le cimetière « place publique ».

Louis XVI met fin à ces pratiques pour cause d'insalubrité et de pollution des eaux. Les défunts sont alors dirigés vers des enceintes hors des villages. Dès lors, le cimetière perd sa place au cœur de la vie. Dorénavant on va aller visiter les défunts.

Au XIXe siècle, en 1804, le cimetière cesse d'être religieux ; il devient laïque et est géré par la commune. En 1845 le particulier peut acquérir une concession pour être inhumé. Dans les grandes villes les tombeaux majestueux apparaissent. On organise le cimetière en allées cernées par de nobles arbres. Puis les guerres ont détruit de nombreux cimetières.

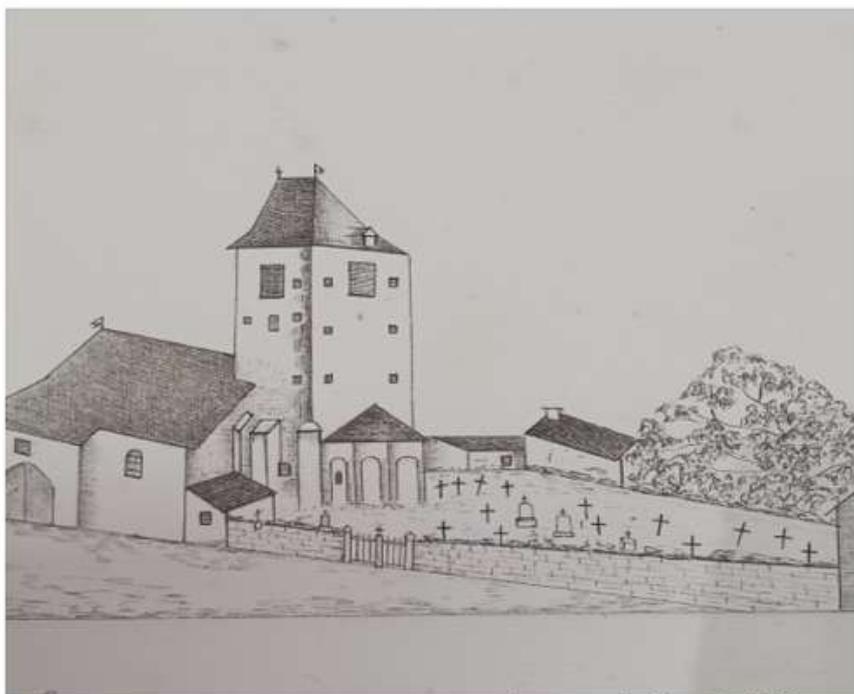
L'avènement du béton industriel remplace les simples tombes, le cimetière se structure avec allées et caveaux, la nature s'y fait discrète.

ET CHEZ NOUS QUELLE ÉVOLUTION ?

La commune de Centrés compte trois villages, trois paroisses, trois églises, trois cimetières.

Jusqu'en 1860 chaque paroisse possède son cimetière disposé autour de l'église.

*Photo de l'église de Tayac en 1880
(Atlas des paroisses évêché de Rodez)*



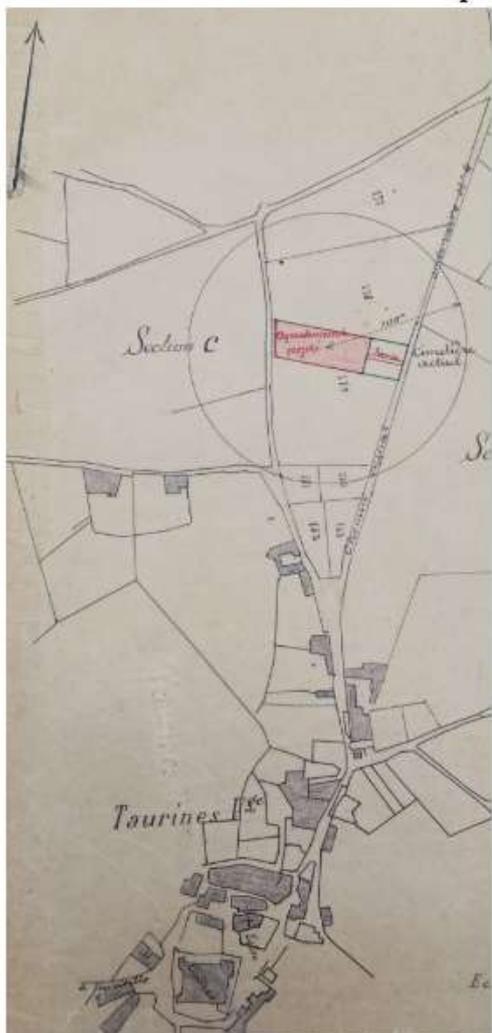
A Taurines

En 1860 le conseil de la fabrique (conseil paroissial) demande la translation du cimetière. Il invoque :

- la présence d'effluves nauséabondes.
- des ruissellements par temps de pluie provoquant des eaux stagnantes et dégradées.
- une détérioration des murs de la nouvelle église.
- son emplacement sur l'ancienne église, et l'impossibilité d'y canaliser l'eau.
- la prévision de construction d'une chapelle à l'emplacement d'une partie du cimetière.

Les autorités ecclésiastiques, le conseil municipal, le conseil d'hygiène reconnaissent que ce cimetière n'a pas les conditions adéquates pour son maintien en ce lieu.

En 1865 le cimetière, cerné de hauts murs, sera construit route de Cassagnes.



En 1872 la municipalité demande l'acquisition d'un terrain pour implanter le cimetière hors du village.

En avril 1874 le curé de la paroisse informe l'Évêque de la nécessité de transférer le cimetière sur le terrain acquis par la commune. Les paroissiens contestent ce transfert en ce lieu.

Le projet est retardé.

Un courrier du 12 mai 1874 fait état de la visite de l'évêque dans la paroisse de Tayac. Il a trouvé le cimetière dans un tel état d'indécence et d'illégalité qu'il n'a pu s'empêcher de l'interdire. Il a donné un délai de 3 mois à la commune pour la construction d'un nouveau cimetière.

Le 26 mars 1875 le cimetière est transféré.

Tayac





A Centres

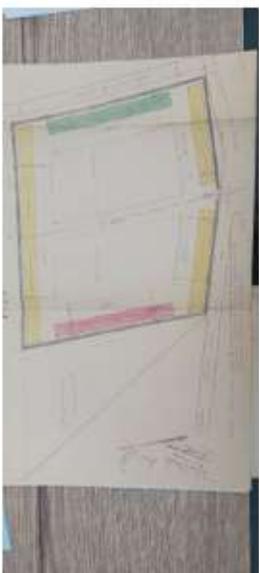
Le 13 mai 1877 le conseil municipal vote une imposition extraordinaire avec le concours des plus imposés pour acquérir un terrain qui doit servir à l'établissement d'un nouveau lieu de sépultures.

En 1880 la préfecture donne son accord pour la translation du cimetière de Centres près de la Névesie

En mai 1890 la préfecture accepte l'élargissement de la voie communale qui doit se réaliser sur l'ancien cimetière de la paroisse sous condition :

- deux mètres cube de terre doivent être enlevés et transportés dans le nouveau cimetière.
- la prise en charge des ossements doit se faire avec piété.

Dans les années 1921 – 1922 le conseil municipal projette l'agrandissement des cimetières des trois villages



Cimetière de Centres



Cimetière de Taurines



Cimetière de Tayac

L'agrandissement est accordé pour Taurines et Tayac : la situation topographique est bonne, l'examen du sol et sous-sol convient à la réception des sépultures, la perméabilité, la déclivité, la circulation des eaux répond aux exigences demandées.

Un courrier de la préfecture du 8 mars 1923 fait état :

- de la fin des travaux à Taurines.
- des travaux en cours à Tayac.
- du refus opposé par le comité d'hygiène de l'agrandissement du cimetière de Centrès.

En juillet 1923, la municipalité projette le déplacement du cimetière de Centrès.

En mars 1924 les habitants du village signent une pétition demandant l'agrandissement de leur cimetière, en invoquant la cherté du projet et l'éloignement de l'église.

En mars 1924 le projet de translation est approuvé par la préfecture.

Les premières inhumations auront lieu dans le nouveau cimetière communal en mai 1929.

Les familles de la commune demandent de pouvoir acquérir des concessions pour fonder des sépultures privées dès 1923. La municipalité valide cette proposition.

Les recettes engendrées sont une manne intéressante pour la commune. Une partie est versée au profit des pauvres. C'est à cette période que l'on voit se multiplier la construction des caveaux funéraires et des pierres tombales dans nos cimetières.

Le cimetière devient progressivement un espace minéral, goudronnage des allées, éradication des herbes folles car la flore spontanée est perçue comme un abandon du lieu.

OFFRIR UN LIEU APAISÉ ET AGRÉABLE DE RECUEILLEMENT ET DE PROMENADE

La loi Labbé contraignant les collectivités au « zéro-phyto » afin de préserver l'eau et la santé de tous, les encouragements des politiques publiques à la végétalisation pour rendre les sols perméables nécessitent à repenser la conception et l'entretien des espaces publics dont les cimetières.

De plus, des habitants souhaitant de nouveaux dispositifs cinéraires : columbarium, jardin du souvenir... ont amené le conseil municipal à interroger les services du CAUE* pour porter un diagnostic sur les trois cimetières et proposer des conseils d'aménagement.

Le rendu d'Aurélie Aubry, architecte paysagiste du CAUE a mis en évidence notamment :

- la vue lointaine sur la campagne environnante qu'offre les 3 cimetières.
- une similitude de construction et d'organisation composée de larges allées goudronnées générant un caractère austère des lieux, complexe à entretenir.

Aurélie Aubry a émis des préconisations visant à intégrer plus de végétal dans nos cimetières en s'inspirant des pratiques existantes.



« lieu de charme à préserver »



Pivoine arbustive et fleurs sauvages

Rosier
en fleur



« Ces concessions participent au fleurissement du cimetière »



« Bel élément vertical à mettre en valeur »



« Un côté enherbé se raccroche au paysage au-delà du cimetière »



« Ces concessions sont l'occasion d'apporter du fleurissement en pleine terre (association d'arbustes, de vivaces) »



« Les stèles anciennes peuvent être conservées afin de préserver la mémoire des lieux »

Le cimetière est un lieu symbolique important dans la vie des villageois.

Dans sa motivation d'aménagement **la municipalité souhaite donner un cadre agréable et apaisé à ces lieux dédiés à la mémoire et au recueillement, tout en y invitant les habitants à la promenade.**

L'aménagement de ce lieu doit répondre aux enjeux environnementaux d'aujourd'hui. Il est essentiel de les faire cohabiter avec les désirs des familles.

Afin de mener au mieux ce travail de réflexion et de conception, la commune a choisi de se faire accompagner par un paysagiste concepteur.

Sa mission sera d'apporter une vision globale du projet, de présenter des appuis techniques pour un aménagement durable et, économe en temps et en travail.

* CAUE : Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement

> Réunion des associations communales

Les représentants des associations de la commune se sont retrouvés le vendredi 13 octobre à la salle des fêtes de Tayac. Les participants aux jeux en Pays Ségali pour la plupart membres et impliqués dans les associations, se sont associés à cette manifestation.



En préambule la municipalité a tenu à remercier les dirigeants et les bénévoles des associations de la commune en notifiant que leur dynamisme est un vecteur essentiel de lien social et d'intégration qui participe à l'animation de la vie locale.

Lors de cette réunion, il a été établi le calendrier des manifestations pour l'année 2023-2024.

En fin de soirée photos et vidéos relatant les jeux en Pays Ségali ont été visionnés.

C'est dans la convivialité que les participants, les bénévoles et les élus ont partagé le pot de l'amitié.

Nouveau matériel disponible :
La commune s'est dotée d'une enceinte Bluetooth, elle est à disposition des associations et à réserver auprès du secrétariat de mairie.



> Quelques retours sur les animations de l'été

Les fêtes de village, des moments de retrouvailles attendues. On y danse, on s'y amuse autour de joyeuses tablées et attractions diverses.

A Tayac : expérimentation nouvelle formule réussie, deux journées de fête non stop et des festivaliers encore plus nombreux.

A Taurines : la pluie du samedi soir n'a pas contrarié les danseurs, ils se sont donnés à cœur joie toute la soirée. Ambiance chaleureuse pour ce 1er week-end d'août !

A Centrés : Le clou! le jambon à la broche, et toujours autant de convives. Des attractions variés et de belles rencontres.



> La place du Miramont animée tous les mercredis soirs

On y a retrouvé, Yves et Eric avec leurs légumes de saison, Fanchon et ses plantes aromatiques transformées en tisanes et en produits cosmétiques, le miel de Caroline et ses dérivés, le zaatar, la fleur d'oranger, les produits libanais de Roland. On a pu se désaltérer au bar associatif.

> Les Caminaïres fidèles au Téléthon

C'est un rituel, chaque année les Caminaïres de Centrès organisent la Rando solidaire du Téléthon.

Samedi 9 novembre, bien emmitouflés les chevronnés de la marche ont arpenté les pentes du Viaur sous la bannière du Téléthon.



Les randonneurs ont découvert un chemin nouvellement réhabilité qui laissait deviner sous la grisaille un paysage de falaises et de landes, une nature « sauvage de caractère ».

A l'arrivée Mme le Maire et le Président d'honneur des Caminaïres étaient là pour encourager les marcheurs et tous ensemble ont partagé gâteaux maison, boissons chaudes et rafraîchissantes dans une ambiance chaleureuse.

Au nom de l'AFM Téléthon, la municipalité remercie l'association « Les Caminaïres de Centrès » pour leur mobilisation renouvelée.

La somme totale de la collecte de dons s'élève à 556 euros. Cette somme a totalement été versée à l'AFM Téléthon.

Le prochain événement **au profit du Téléthon** sera le concert chorale porté par «**YaQua Chanter**» qui aura lieu le **dimanche 11 février après midi en l'église de Taurines.**

> La chorale "YaQua Chanter"

Les 27 choristes de « YaQua Chanter » ont participé, le 19 novembre au festival chorales à Baraqueville organisé par la chorale « Au Fil des Chants ».

Voici la présentation lue par Paul Dumoulin choriste : « C'est notre première excursion de cette année scolaire pour notre classe maternelle. Je me suis acheté un nouveau pantalon pour marquer cet événement. Notre classe est ravie et fière de pouvoir chanter lors de ce festival. »



Les cours de « YaQua chanter » se donnent à l'ancienne école maternelle de Taurines. Cela tombe bien car l'aînée des élèves n'a que 85 ans ! Nous avons école tous les lundis soir à 18h30. Chacune et chacun de nous s'y rend avec un plaisir manifeste et sincère.

Pour vous décrire l'ambiance, remémorez-vous la chanson de Sheila dans laquelle elle chante « donne moi ta main et prend la mienne... ». Pierre, notre instituteur, nous guide et nous entraîne dans les méandres de la chanson avec douceur et patience. L'étude se fait sous la surveillance de Jean-Claude. Il nous apporte une aide efficace dans l'apprentissage de nos leçons.

Nos différents devoirs vous seront introduits par nos délégués de classe Dorothee et Edith avec leur sourires « dévastateurs ».

Renseignements : 06 47 99 24 45 yaquaetcompagnie12120@gmail.com

> Sport Quilles Taurines Tayac

Cette année 2023 a été riche pour le club. Elle a débuté le 7 janvier où le club proposait sa traditionnelle soupe au fromage. Vous avez été pas loin de 140 personnes à avoir répondu à notre invitation et nous vous en remercions.

Coté sportif, lors de cette saison, avec ses 20 licenciés, le club a engagé 2 équipes féminines et 2 équipes masculines.

Lors du championnat district de l'Aveyron, les filles finissent respectivement 4ème en troisième série et 11ème en première série.

Les 2 équipes des garçons, en troisième série, finissent quant à eux 2ème pour l'équipe 1 et 9ème pour l'équipe 2, les qualifiant toutes les 2 pour la coupe de l'Aveyron. L'équipe 1 est donc montée sur le podium du championnat District Céor-Lagast. Pendant cette coupe, l'équipe 1 finit 3ème, lui assurant un nouveau podium.

Le 23 juillet, à Naucelle, ce sont déroulés les Individuels districts où 2 de nos joueurs se sont distingués avec 2 nouveaux podiums. Lydie COUPIAC finit première et Jocelyn GABEN monte sur la seconde marche de leur catégorie.

Enfin, nous avons participé le premier week-end de septembre avec d'autres associations de la commune aux « Jeux en Pays Ségali » à Colombières qui ont été un moment très convivial où de beaux échanges ont eu lieu.



Cette année, grâce à la subvention de la Mairie et l'aide financière apportée par l'entreprise JPM à Naucelle, nous avons pu acheter du matériel et équiper nos féminines avec de nouveaux maillots.

Un grand merci à nos soutiens.

Prochaine animation, le **repas « soupe au fromage »** aura lieu ce **samedi 06 janvier** à la salle des fêtes de **Centrés**.

Renseignements et contacts :

Arnaud RUDELLE (président) au 06 82 03 55 84

Jocelyn GABEN (secrétaire) au 06 79 71 08 70

> Les jeux en Pays Ségali le 2 septembre à Colombières

Ils étaient près de 40 athlètes de Centrés à participer aux sept épreuves programmées : pétanque, quilles, VTT, tir à l'arc, belote, tir à la corde et randonnée pédestre.

Du challenge oui, mais surtout de la bonne humeur et une belle convivialité.

L'équipe de Centrés s'est fait remarquer à l'épreuve du tir à la corde, arrivée première en seconde manche, et à l'épreuve de VTT avec le prix d'encouragement décerné à Claire, seule fille à concourir à cette épreuve très sportive.



> Association Château de Taurines : bilan de la saison 2023 !

Le vernissage de l'exposition « Bonheur Santé et Prospérité technique » a eu lieu le samedi 1er juillet au château de Taurines.

Toute l'équipe était heureuse de vous présenter ce projet préparé depuis presque 1 an.

Vous étiez plus de 120 personnes à venir fêter avec nous, dans la joie, cet événement culturel.

Un immense merci aux 3 artistes Arno Fabre, Marion le Torrivellec et Jérôme Souillot d'avoir accepté notre invitation et d'avoir réussi à habiter ce lieu magique par leurs créations.

Un grand merci à Nadine Vernhes, maire de Centrés, Michel Costes vice-président du Pays Ségali Communauté en charge de la culture, Alexandre Laurent Député de l'Aveyron et Stéphane Berard Conseiller régional Occitanie pour leur soutien.

Merci également à tous les bénévoles qui s'impliquent avec générosité lors des journées de montage, pour l'accueil des artistes et tous les préparatifs essentiels.



Vendredi 21 juillet, la performeuse poétesse aveyronnaise Hortense Raynal nous a fait l'immense plaisir de proposer un atelier d'écriture et une représentation de son spectacle « Ruralités » : un moment rempli d'émotions.

L'office de Tourisme Ségala Aveyron a proposé un atelier création gourmande « Façade à croquer » le samedi 22 juillet. Après avoir découvert l'exposition temporaire et l'histoire du château, c'est les mains dans la génoise que les participants ont reconstitué la façade du château...

Vendredi 11 août, l'association Château de Taurines a accueilli l'association Mondes et Multitudes pour une projection en plein air du film d'animation « Le Tableau » de Jean-François Laguionie. Une soirée plus que réussie avec une centaine de spectateurs dans la cour du château.

Lors des 40èmes éditions des Journées européennes du patrimoine, plus de 150 visiteurs ont franchi les portes du château.



Les 16 et 19 octobre, plus de 110 élèves de l'École publique de Cassagnes-Bégonhès ainsi que l'École publique de Camjac sont venus découvrir l'exposition et ont participé à deux ateliers modelage et langage. Martine Estival, ancienne conseillère pédagogique en Aveyron a imaginé les ateliers et les médiations autour des œuvres des trois artistes.

La visite à 3 voix de l'exposition « Bonheur Santé et Prospérité technique » a eu lieu le dimanche 29 octobre en présence des 3 artistes.

Plus de 80 visiteurs ont fait le déplacement jusqu'au château pour (re)découvrir les œuvres.

Tous les membres de l'association tiennent à vous remercier pour votre présence, vos sourires, votre bonne humeur, vos interrogations pertinentes et vos mots chaleureux posés sur ce projet artistique.

Un vrai CLAP DE FIN réalisé en beauté
grâce à vous tous !

> **A.L.L.U.R. : Agence de labellisation des lieux uniques de rencontres**

C'est une idée qui est issue d'une rencontre avec le Centre Social et Culturel du Pays Ségali, en accord avec le Pays Ségali, dont l'objectif est de créer des liens intercommunaux afin de donner une identité à ce territoire et son vivre ensemble.

Durant deux ans, les membres de l'ALLUR (l'Agence de labellisation des lieux uniques de rencontre) vont parcourir l'ensemble de l'intercommunalité.

A-t-on envie de se rencontrer ? Qu'est-ce que la rencontre ? Comment on se rencontre ? Que faut-il pour se rencontrer ? Où se rencontre-t-on sur le territoire du Pays ségali ? Qu'est ce qui fait de la rencontre entre les différentes communes ? C'est ce que propose d'explorer le projet de labellisation du territoire.



Les agents Marion et Mickaël de l'ALLUR ont besoin de rencontrer des habitants, des collégiens, des artisans, des cyclistes, des commerçants, des poètes, des agriculteurs, des salariés, des natifs, des séniors, des néos, des rêveurs, des pêcheurs... Et bien d'autres !

Au fil des mois à venir, l'ALLUR va parcourir le territoire et organiser de nouvelles rencontres, publiques et individuelles avec toutes celles et ceux qui font aujourd'hui le Pays Ségali.

Bref, vous voulez participer à une expérience unique et faire vivre votre territoire, rejoignez le comité de pilotage de l'A. L. L. U. R !

Pour tous renseignements vous pouvez contacter le CSCPS au 05 65 72 29 19.

> **La Bulle d'air prend votre relais ... à domicile**

Vous accompagnez au quotidien un proche fragilisé par l'âge, la maladie ou le handicap (votre conjoint, un parent, un enfant...).

Vous souhaitez vous absenter ou vous reposer.

Bulle d'air vous propose une solution de répit simple et efficace.

Bulle d'air sélectionne pour vous le relayeur qui correspond à vos besoins, effectue les tâches administratives, coordonne les interventions et le suivi, vous conseille.

Tout aidant aveyronnais peut prétendre à ce service. Bulle d'air en Aveyron est porté par l'ADMR en partenariat avec la MSA. www.repit-bulledair.fr



Les Chroniques d'Autan

LE DERNIER PRISONNIER DE LA BASTILLE (suite)

On se souvient que le jeune baron de Solages est libéré suite à la prise de la Bastille et porté en triomphe par les révolutionnaires...

De Barrau, déterminé à faire plier sa femme, emploie auprès de son beau-père, Antoine Paulin de Solages, marquis de Carmaux, l'accusation classique de l'adultère. Indigné par ce qu'il apprend et confiant dans la parole de son gendre, il imagine avec lui un stratagème pour obtenir du roi une lettre de cachet. Faute d'un amant éventuel, plutôt rare dans ce hameau, le curé de Carcenac, confident de sa fille, est tout désigné. Sous de violentes menaces, il fait écrire par Pauline une lettre au curé, où elle se dit en termes implicites, amoureuse de lui. Le curé, évidemment, tombe des nues en lisant la missive et la rend au porteur. Le complot fonctionne à merveille, la lettre est envoyée à Versailles comme preuve des désordres de Mme De Barrau et, sur l'ordre du roi, une lettre de cachet arrive bientôt dans les mains du marquis. Il attendra pourtant deux ans avant de la mettre à exécution.

Voyant les choses s'envenimer, Pauline écrit à son frère et lui raconte tout ce qu'elle subit de la part de son époux et sa méchanceté sans bornes. Hubert de Solages, n'écoutant que son cœur, vole au secours de sa sœur et, profitant de l'absence du mari violent, l'enlève. Ils sont rapidement arrêtés tous les deux et une nouvelle lettre de cachet est promulguée à l'encontre d'Hubert. A l'inverse de sa sœur, il est aussitôt incarcéré. Cette fois-ci, le motif de l'accusation est grave. Suite à l'enlèvement, on n'avance ni plus ni moins que le crime d'inceste entre le frère et la sœur. Hubert est emprisonné au château de Ferrières, près de Castres, puis au fort de Brescou au large du Cap d'Agde. En 1771, il est emmené au château de Pierre-Encise, aux portes de Lyon, d'où il s'évade. Repris, il est transféré, par suite d'un conseil de famille, à Vincennes puis à la Bastille.

Après 24 ans de captivité, Hubert de Solages se retira à Azérac, près d'Albi où il mourut en 1824. Pauline fut transférée de couvent en couvent, à Lisle-sur-Tarn, Toulouse et Castres et refusa toujours de reprendre la vie commune avec son odieux mari. Elle mourut vers 1800. Le marquis de Solages reconnut dès 1776 avoir été trompé par son gendre, ce qui, bizarrement, ne changea rien au sort de ses enfants.

Antoine Paulin de Solages, marquis de Carmaux, possédait les mines de houille de cette ville, il dut les céder en 1752 à la branche cadette. Il était en outre, avec sa famille, seigneur de divers lieux et châteaux, dont, en ce qui nous intéresse, ceux de Centres, Tayac et Lacan. Centres a conservé d'ailleurs, en tête de son blason, le soleil d'or des armoiries de la famille de Solages, d'où elle tire son nom, et la tour, indiquant la présence du château qui occupait, avant la Révolution, l'emplacement actuel de la Place du Miramont, au centre du village.

Roger LAURIOL

Directrice de la publication: Nadine Vernhes
Mairie de CENTRES Le Bourg 12120 CENTRES

Ont participé à la rédaction de ce numéro: Nadine Vernhes, Edith Gaubert, André Lauras, Régis Barria

Réalisé, imprimé et distribué par nos soins